

Docteur en droit privé

Par **webjuriste34**, le **17/05/2013** à **22:58**

Bonjour

Je viens de découvrir ce site.

Je suis Docteur en droit depuis décembre 2011. Ma spécialité est le droit de la santé, avec une thèse sur le médicament vétérinaire.

Par **gregor2**, le **18/05/2013** à **03:18**

Bonsoir, et surtout bienvenue parmi nous.

Bravo pour votre doctorat. Nous comptons quelques membres ayant terminé leurs études et des doctorants ici (mais pas de docteur que je sache). À titre personnel ça me fait plaisir que des personnes sérieuses et qualifiées passent de temps en temps partager et dispenser des conseils.

Je suis certain que certains auront des questions à poser sur votre parcours.

A quel stade avez vous commencé à vous orienter vers le droit de la santé ? Était ce une vocation ou un accident ? (il existe des accident bienheureux)

Sans vouloir vous embêter avec ces questions ;)

Pour le reste encore bienvenue, n'hésitez pas à parcourir le forum.

Désolé pour le style quelque peut lapidaire, j'écris sur un smart phone ce qui est assez désagréable.

Par **marianne76**, le **18/05/2013** à **14:23**

Bonjour,

[citation]Bravo pour votre doctorat. Nous comptons quelques membres ayant terminé leurs études et des doctorants ici (mais pas de docteur que je sache). À[/citation]

Euh sije suis docteur en droit, docteur en droit privé cela va sans dire [smile9]

En tout cas bienvenue à ce nouveau membre

Par **gregor2**, le **18/05/2013 à 18:04**

Autant pour moi [smile4] vous m'en excuserez

Bravo également alors ;)

Par **webjuriste34**, le **18/05/2013 à 19:25**

Bonjour à tous !

Gregor2 c'est amusant que tu ais répondu car c'est une de tes interventions ici qui m'a permis de découvrir ce site. Je faisais une recherche sur la valeur juridique de la photographie.

Alors pour répondre à ta question. Mon choix de cette spécialité s'est fait ainsi : juriste bénévole à la CLCV de Montpellier, j'avais un différend d'ordre médical à m'occuper. Quand j'ai appris l'existence d'un DU en droit de la santé à la fac, je m'y suis intéressée. Le cours de droit pharmaceutique m'a beaucoup intéressé : le prof a accepté de devenir ma directrice de thèse, un an après avoir suivi le MASTER II !

Entre temps, j'ai appris que je souffrais de sclérose en plaques. Le diagnostic qui est tombé en 2007 (la maladie était là en sommeil depuis des années) ne m'a pas empêché d'aller jusqu'au bout.

Depuis je me suis formée au blogging professionnel (je dois trouver une activité à domicile car la maladie est passée à la forme progressive) et j'ai lancé mon blog juridique.

Je tente de répondre aux questions des blogueurs et webmasters mais aussi des photographes.

Etant passionnée de vidéos, j'aime réaliser des interviews de confrères. Dernièrement, j'ai interviewé une photographe et avocate de renom (via la webcam).

Qui est de Montpellier ici ?

Par **gregor2**, le **19/05/2013 à 10:02**

re-bonjour,

[citation]Gregor2 c'est amusant que tu ais répondu car c'est une de tes interventions ici qui m'a permis de découvrir ce site. Je faisais une recherche sur la valeur juridique de la photographie. [/citation]

ah, j'ai du être bien général et évasif, sincèrement je ne connais rien au droit à l'image (si ce n'est que ça existe et des vagues notions des cours de L1). [smile4]

[citation]Je tente de répondre aux questions des blogueurs et webmasters mais aussi des photographes.

[/citation]

En effet ils doivent avoir pas mal de questions relatives au droit à l'image. Je connais un créateur de site qui était obligé de consacrer beaucoup de temps à des questions juridique.

Forum uniquement consacré aux blogueurs et Webmaster ? Ou est ce que de fait ce sont eux

qui l'envahissent [smile4]

[citation]Qui est de Montpellier ici ?

[/citation] Certains passent mais je ne saurais pas dire qui ... il y a une perpignanaise aussi -

Par **webjuriste34**, le **19/05/2013** à **15:27**

Hello

Moi j'ai étudié ces questions lors du MASTER II droit des activités et des professions artistiques, mais je me suis mise au droit à l'image après avoir acquis des ouvrages sur le sujet. Il en existe très peu !

C'est surtout très sympa d'avoir pu échanger avec une avocate et photographe spécialiste dans ce domaine et qui a l'habitude de commenter les décisions de justice en droit à l'image.

J'ai commencé par offrir des articles sur les sujets qui les intéressaient le plus : les droits d'auteurs, puis les pratiques commerciales déloyales, etc. Ce marché est énorme et faut le dire ils ne connaissent RIEN à la réglementation.

Moi non plus je n'y connaissais pas grand chose (sauf le droit de la consommation pour avoir été juriste bénévole dans une association de consommateurs) mais pas trop difficile de s'y mettre : après avoir faire ça pendant 4 ans pour ma thèse, on va plus vite pour faire des recherches et en faire la synthèse !

J'ai compris que ce n'était pas possible pour tout le monde.

Certains blogueurs mécontents de formations pour gagner sa vie sur internet disent que tout se trouve sur le web, mais ils oublient de préciser que le web c'est surtout un grand fourre tout ! Il faut savoir s'y retrouver ..

Moi j'aime bien parvenir à mettre du clair dans les informations juridiques !

Au début j'ai même tenté de rendre le droit amusant (en proposant des vidéos parodies) mais droit et humour ... ça ne plait pas à tout le monde !

j'ai quand même lancé le site "le jt juridique" mais pour le moment je cible surtout sur des articles textes

C'est un blog que j'ai pas un forum !

Par **Booker**, le **20/05/2013** à **13:01**

Moi aussi je suis bientôt en doctorat, je sais ce que vous allez dire : "c'est meuugnonn !" >

Par **Selia15**, le **20/07/2013** à **16:18**

Bonjour webjuriste 34,

Si ça ne te dérange pas trop, j'aimerais te poser quelques questions vis-à-vis des études doctorales et du statut du doctorant contractuel, si cela a été ton cas.

En effet, j'ai obtenu mon master 2 l'année dernière. J'avais fais une demande d'allocation qui n'avait pas abouti mais cette année, j'ai représenté mon dossier et j'ai obtenu un financement

par la région pour la rentrée 2013.

Je suis heureuse et à la fois submergée de questions concernant le déroulement de la thèse.

- Tout d'abord s'agissant du contrat doctoral que je ne pourrais signer qu'en septembre, serais-je obligée d'être chargée de td dès la première année.

- Dois-je payer la sécurité sociale étudiante alors que le contrat doctoral me donne aussi le statut de salarié?

Je vais m'arrêter là pour le moment afin de te permettre de déjà consulter mon message et si tu peux y répondre sous peu.

Je t'en remercie.

Bien cordialement

Selia

Par **marianne76**, le **11/08/2013** à **15:24**

Bonjour,

En principe si vous avez un contrat doctoral c'est bien pour assurer des TD et ce dès la 1ère année

Par **Yn**, le **12/08/2013** à **09:11**

Un contrat doctoral financé par la région ne donne pas *ipso facto* accès aux TD : ce n'est pas un "contrat d'établissement" (ou dénominations similaires), tu ne seras pas prioritaire pour l'attribution des travaux dirigés.

Par contre, tu as la possibilité de candidater en tant que vacataire. Tu seras indemnisée pour les heures enseignées. Généralement, les vacataires assurent 96h sur une année.

Je précise que selon les conditions de ta bourse, notamment si des relations fac-région existent, il est possible que tu puisses être dans les doctorants prioritaires pour les TD, mais cela m'étonnerait.

Par **marianne76**, le **12/08/2013** à **10:01**

Bonjour,

Je n'ai jamais vu (mais je suis en province il est vrai) une personne en contrat doctoral ne pas faire de TD, d'autant plus qu'il y a pénurie dans le recrutement des chargé de TD, mais une fois encore je parle de la province, à Paris les choses sont peut être différentes

Par Yn, le 12/08/2013 à 10:11

Je n'ai pas dit qu'elle ne pourrait pas faire de TD et effectivement les chargés d'enseignement manquent cruellement.

Les ATER et bénéficiaires d'une bourse d'établissement choisissent en premier les TD qu'ils souhaitent assurer et les vacataires sont recrutés selon les besoins.

Après, peut-être a-t-elle certaines obligations autres que l'enseignement liées à l'attribution de la bourse régionale.

Par marianne76, le 12/08/2013 à 10:16

[citation]Les ATER et bénéficiaires d'une bourse d'établissement choisissent en premier les TD qu'ils souhaitent assurer et les vacataires sont recrutés selon les besoins.
[/citation]

Tout dépend: moi quand j'ai été ATER, on m'a imposé les cours à faire et c'était cela ou rien. Ceci de manière plus générale vu que les ATER ont un nombre d'heures minimale à assurer (comme les contractuels d'ailleurs) , il convient effectivement de leur trouver un service et c'est un peu en fonction du nombre d'ATER et de contractuels que l'on a que l'on va fixer le nombre de vacataires dont on a besoin.

Sur le contrat doctoral ci joint un lien qui peut intéresser avec les cumuls possibles ou pas d'activités

http://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Formations_et_diplomes/94/2/contratdoctoralquestionreponse_130942.pdf
Désolée je n'arrive pas à activer le lien